

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 6 avril 2010, à 13h30 à la Maison du Citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire  
M. Richard Garant, conseiller  
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère  
Mme Francine Buisson, conseillère  
M. Robert Hamel, conseiller  
M. Michel Brodeur, conseiller  
Mme Marlyne Muise Gélinas, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire monsieur André Garant. La secrétaire trésorière, directrice-générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

Les avis de convocation à la séance extraordinaire ont été régulièrement transmis à tous les membres du conseil et ce, dans le délai prévu par la loi.

Cette séance est convoquée par monsieur André Garant, maire, pour les fins suivantes :

- 1- Signature protocole d'entente Fonds Chantiers Canada-Québec pour Route Saint-Élie/Saint-Paulin
- 2- Avis de motion Règlement d'emprunt Route Saint-Élie/Saint-Paulin

RÉS. 2010-04-74 SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE FONDS  
CHANTIERS CANADA-QUÉBEC

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur le maire André Garant à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de réfection de la route entre Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Paulin et portant le numéro de dossier 810336.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Monsieur Robert Hamel donne un avis de motion pour la présentation d'un règlement d'emprunt au montant de 1,511,465. \$ concernant le projet de réfection de la route entre Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Paulin.

RÉS. 2010-04-75 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 13H38.

Adoptée

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Micheline Allard  
Sec.-très. dir.-générale

\_\_\_\_\_  
André Garant, maire